

Procès de l'attentat du Bardo en Tunisie : un procès "tronqué" selon les familles des victimes et leurs avocats

mercredi 7 novembre 2018, par [Thémis](#)

Le procès de l'attentat du musée du Bardo a débuté mardi 6 novembre, trois jours d'audiences sont prévus. 56 personnes sont sur le banc des accusés. Mais les familles des victimes ne pensent pas que la vérité sera être établie.

Le 18 mars 2015, 22 personnes étaient abattues dans le musée du Bardo à Tunis en Tunisie, parmi les victimes 4 français. L'attentat avait été revendiqué par l'Etat Islamique.

"On était très loin des véritables faits de l'attentat"

Mardi 6 novembre, le procès de cette attaque s'ouvrait : 56 personnes sur le banc des accusés, 3 jours d'audiences. Quelques avocats français se sont rendus sur place. Mais l'essentiel des familles des victimes et leurs représentants ont suivi cette première journée depuis une salle d'audience à Paris où le procès était retransmis.

"Ce n'est pas avec ce procès là que nous aurons un éclatement de la vérité" - Philippe de Veulle, avocat des familles des victimes"

Les craintes d'une procédure biaisée étaient fortes avant l'ouverture de ce procès et la première journée d'audience n'a fait que les renforcer. "On a eu droit à des accusations de la France et de sa politique. On disait que c'était la faute de Nicolas Sarkozy d'avoir bombardé la Libye, ensuite que François Hollande était un criminel et qu'Emmanuel Macron est un petit président. On était très loin des véritables faits de l'attentat. Et les victimes s'en sont étonnées", raconte Philippe de Veulle, l'avocat de Nadine Lhuissier une tarn-et-garonnaise rescapée de l'attentat et qui a perdu son compagnon dans ce musée.

D'ailleurs, l'audience a rapidement été suspendue. La retransmission du procès à Paris faisait débat. Et sur le banc des accusés seul deux femmes se sont présentées. Mais cela n'a pas étonné Nadine Lhuissier. "On sait que c'est joué d'avance. _C'est une honte_", se lamente-t-elle.

"C'est une bataille constante depuis trois ans et demi"

Elle n'a suivi que de loin le déroulé de cette première audience, trop dure pour elle. "C'est une bataille constante depuis trois ans et demi. Ça n'aurait pas dû être comme ça. On ne nous aide pas sur tous les points. Il faut qu'on sorte la tête de l'eau et on nous l'enfoncé !"

Son avocat, Philippe de Veulle, est lui aussi peu confiant sur les suites de ce procès. "La voie la plus sage serait de _demander une procédure internationale_. C'est-à-dire redemander un procès pour qu'il y ait une sorte d'impartialité." Un moyen selon lui de connaître peut-être un jour la vérité sur cette attaque.

Date : 06/11/2018